
Adresse du conseil général de la commune, du comité de surveillance et de la société populaire de Port-Liberté (Morbihan) qui renouvellent le serment de poursuivre les intrigants et les traîtres qui portent atteinte à la patrie, lors de la séance du 21 messidor an II (9 juillet 1794)

Citer ce document / Cite this document :

Adresse du conseil général de la commune, du comité de surveillance et de la société populaire de Port-Liberté (Morbihan) qui renouvellent le serment de poursuivre les intrigants et les traîtres qui portent atteinte à la patrie, lors de la séance du 21 messidor an II (9 juillet 1794). In: Archives Parlementaires de 1787 à 1860 - Première série (1787-1799) Tome XCIII - Du 21 messidor au 12 thermidor an II (9 juillet au 30 juillet 1794) Paris : Librairie Administrative P. Dupont, 1982. pp. 8-9;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1982_num_93_1_23279_t1_0008_0000_7

Fichier pdf généré le 21/07/2021

3

Le conseil-général de la commune et la société populaire de Poussan, département de l'Hérault, font hommage de leur dévouement à la Convention nationale; lui annoncent que, dans leur commune, la raison triomphe sur les débris du fanatisme et de la superstition; qu'ils ont fait passer à l'administration de leur district une grande quantité d'ornemens d'église, 80 marcs d'argenterie, et 15,000 livres de métaux en fer, cuivre ou laiton; qu'ils ont envoyé à la société populaire de Montpellier sept à huit quintaux de vieux linge ou charpie pour leurs frères blessés dans les combats, et 1688 l. en assignats pour contribuer à la construction d'un vaisseau de ligne; et qu'ils ont établi un atelier de salpêtre pour préparer la mort des tyrans et de leurs satellites. Ils terminent par inviter la Convention à rester à son poste.

Mention honorable, insertion au bulletin (1).

[Poussan, 7 prair. II.] (2)

« Législateurs,

Dans un tems où tous les vrais républicains s'empressent à vous féliciter sur vos glorieux travaux, nous ne voulons plus différer à vous faire part de nos sentimens.

Vous verriez qu'ils ne sont pas indignes de vous, si il nous étoit possible de vous en développer toute l'étendue. Invariablement attachée aux principes qui vous dirigent, notre commune a toujours abhorré le despotisme. Ce fut principalement, lors de l'insurrection de quelques départemens, qu'elle manifesta contre les fédéralistes sa juste fureur. Avant de renoncer à tous les cultes pour adopter celui de la Raison, elle avoit déjà applaudi au mariage de son curé avec une jeune et excellente patriote. Il n'existe chez elle aucun signe extérieur de fanatisme. Depuis le 11 frimaire, elle a fait passer à l'administration du District, et au profit de la République, une assez grande quantité d'ornemens sacerdotaux, 80 marcs d'argenterie et 15 000 livres de métaux en fer, cuivre ou laiton. Elle vient d'envoyer à la société populaire de Montpellier 7 à 8 quintaux de vieux linge ou charpie pour nos frères d'armes blessés, et la somme de 1688 liv. pour la construction d'un vaisseau de ligne qui portera le nom de l'Hérault. Elle a un atelier pour confectionner le salpêtre; enfin, toute son ambition se borne à suivre ponctuellement vos décrets. Telle est, législateurs, la commune qui vous sollicite à rester à votre poste jusqu'à ce que tous les tyrans de la terre soient exterminés ».

Pour la comm : J.B. FABRE (*maire*);

Pour la Sté popul. : BERNADOUSERIGAN (*présid.*),
LARNAUD-ROUC (*secrét.*), GINIER (*secrét.*)

4

La municipalité de Luc, département de l'Aude, envoie à la Convention nationale le

(1) P. V., XLI, 110. Bⁱⁿ, 22 mess. (suppl⁴).
(2) C 308, pl. 1192, 16.

procès-verbal de la fête à l'Être suprême, qui a été célébrée dans cette commune le 20 prairial.

Mention honorable, insertion au bulletin et renvoi au comité d'instruction publique (1).

5

Les membres composant le conseil-général de la commune, le comité de surveillance et la société populaire de Port-Liberté, département du Morbihan, écrivent à la Convention nationale qu'ils ont frémi d'horreur et d'indignation lorsqu'ils ont appris l'attentat impie dirigé contre les représentans du peuple Robespierre et Collot-d'Herbois. « Comment se fait-il, législateurs, disent-ils, que plus vous sacrifiez vos veilles pour le bonheur, plus vos jours sont compromis ? Mais le voici : votre sagesse, vos vertus, votre décret qui proclame l'existence de l'Être suprême et l'immortalité de l'ame, la justice et la vertu qui sont les bases de notre gouvernement démocratique, notre haine pour les tyrans et la tyrannie, notre horreur pour le mensonge et le fanatisme, les succès et les triomphes de nos armées, enfin tous vos glorieux travaux. Eh bien ! faut-il s'étonner si les trônes, dans leur dernier soupir, ne cessent d'éguiser les poignards pour vous assassiner ? Mais ils n'y réussiront pas : c'est à tous les Français, tandis que vous oubliez votre propre sûreté pour assurer la bonheur de la patrie, à se réunir et à se serrer, pour, à l'imitation du vertueux Geffroy, vous faire un rempart de leurs corps; et c'est ce qu'ils feront. Pour nous, ajoutent-ils, nous renouvelons entre vos mains le serment de poursuivre sans cesse les intrigans et les traîtres qui voudroient porter atteinte à la représentation nationale, à l'unité de la République, et de nous ensevelir sous les ruines de nos remparts, plutôt que de voir les infames Anglais les souiller de leur présence [»].

Mention honorable, insertion au bulletin (2).

[Port-Liberté, 14 prair. II.] (3)

« Citoyens représentans,

Les citoyens de la commune de Port-Liberté ont frémi d'horreur et d'indignation, lorsqu'ils ont appris l'attentat impie projeté contre les jours des citoyens Robespierre et Collot d'Herbois représentans du peuple.

Par quelle fatalité arrive-t-il que plus vous sacrifiez vos veilles pour notre Bonheur, plus vos jours sont compromis et ce qui fait notre désespoir, c'est que nous ne pouvons nous le dissimuler.

Pour prouver l'existence d'un Dieu vous avés contemplés la nature. Vous avés descendu en vous-même et vous y avés trouvés tous les attributs qui le caractérisent; vous ne l'avez point cherché dans de vains sophisme. Vous avez renversé le mensonge et le fanatisme; et ces monstres méditeront sans cesse votre perte.

(1) P. V., XLI, 110. Bⁱⁿ, 22 mess.; *Débats*, N° 659.
(2) P. V., XLI, 111. Bⁱⁿ, 1^{er} therm. (2^e suppl⁴).
(3) C 308, pl. 1199, p. 23.

Etrangers à la diplomatie des rois ou la perfidie étoit le premier agent, qui les transformoit en une troupe de brigands, vous citoyens représentans, vous n'avez eu d'autre politique que la justice de votre cause et la confiance qu'inspire la liberté.

Combattant l'esclavage, les succès et les triomphes accompagnent nos armées, les thrones sont chancelans, eh bien, tous ces thrones ne cesseront d'aiguiser les poignards pour vous assassiner.

Vous avez mis les vertus à l'ordre du jour et le vice veillera dans la nuit pour perpétuer son empire, et celui de l'athéisme. C'est donc à tous les Français, lorsque vous oubliez votre propre sûreté pour assurer le bonheur de la Patrie, à se réunir et se serrer pour, à l'imitation du vertueux Geffroy, vous faire un rempart de leur corps.

Pour nous, citoyens représentans, habitans d'une petite commune mais importante par ses fortifications et son port qui sert de boulevard au département du Morbihan, nous renouvelons le serment en vos mains de poursuivre sans cesse les intrigans et les traitres qui voudroient porter atteinte à la représentation nationale, à l'unité de la République, et de nous ensevelir sous les ruines de nos remparts plutôt que de voir les féroces Anglais les souiller de leur présence ».

HERVEL (*agent nat.*), BLONDEL (*notable*), PAUMIER (*notable*), RENAUD (*mun.*), GIRAUD (*notable*), [et 1 signature illisible].

Pour la Sté popul. : HERNOT (*présid.*), SUNVILLE, BROHANT, BERNADOU, BEURIER, BESANCENET (*notable*), MAURICET (*vice-présid.*), DENIS, MAURIEU, LEVACHER [et 3 signatures illisibles].

Pour le c. révol. : CALVE (*secrét.*), LE CLAINGE, GALLIQUE, BATTON, LALLIEU, RENAUD, GUILLOU (*mun.*).

6

Les administrateurs du département d'Ille-et-Villaine remercient la Convention nationale d'avoir terrassé les perfides apôtres de l'athéisme, en proclamant que le peuple français reconnoît l'existence de l'Être suprême et l'immortalité de l'ame; l'invitent à rester à son poste, et lui expriment l'horreur dont ils ont été saisis en apprenant l'attentat dirigé contre deux des plus zélés défenseurs des droits du peuple.

Mention honorable, insertion au bulletin (1).

[Rennes, 13 prair. II] (2)

« Législateurs,

Quel contraste frappant s'offre à l'admiration de l'univers ! Nos ennemis avoient mis à l'ordre du jour tous les crimes et vous y avez mis toutes les vertus. Calomnie, corruption, fanatisme, trahisons, assassinats, famine, ils employent tout pour tuer la liberté et faire le malheur du monde. Persuadés qu'une République ne peut subsister sans mœurs, ils ont tout fait pour les exiler de la France ! Ils n'ont même pas rougi, les monstres, de réunir leurs efforts pour propager sourdement l'athéisme, principe destructeur de toute société humaine et de la morale publique. Ils savaient qu'en montrant au

(1) P.V., XLI, 111.

(2) C 308, pl. 1199, p. 24.

méchamment l'impunité de ses crimes dans l'anéantissement de tout son être, ils répandroient aisément les semences de tous les vices, dont ils espéroient recueillir une abondante moisson. Idée affreuse du néant, tu commençois déjà à réjouir le crime et à désoler la vertu.

Malheureux sophistes qui pour dégrader l'humanité et anéantir toutes les grandes idées morales, voulez étouffer ce sentiment intérieur, qui rappelle sans cesse à l'homme l'existence de la Divinité, l'astre bienfaisant qui nous éclaire et vivifie la nature, l'ordre et l'harmonie de l'univers, tout ne vous annonce-t-il pas une intelligence suprême.

Dignes fondateurs de la plus puissante République du Monde, vous avez dévoilés les mystères de ces apôtres du mensonge ; vous avez détruit le germe de l'erreur, vengé la morale publique et comblé le précipice affreux qui se creusoit sous nos pas. Votre décret qui proclame l'existence d'un Être Suprême et l'immortalité de l'âme a porté l'allégresse dans tous les points de la France ; il a reçu sa sanction dans tous les cœurs, et les fêtes que vous venez d'établir pour honorer l'éternel seront l'écueil du crime et le triomphe de la vertu.

Continués, législateurs, à vous rendre dignes du grand peuple que vous représentés : il est toujours là pour seconder vos efforts ; il est là pour concourir avec vous à sauver du naufrage le vaisseau de l'Etat et vous aider à creuser le tombeau des bourreaux du genre humain.

Un des monstres qui font frémir la nature vient de commettre un grand attentat contre la représentation nationale. A la nouvelle de l'assassinat projeté contre Robespierre et tenté contre Collot d'Herbois, votre sensibilité a égalé notre horreur : mais ils vivent encore, ces vrais amis du Peuple, la providence les a arrachés à la vengeance du crime pour achever de l'écraser. Vive la République ! ».

LOYSE, ROUET, DELATRE, LEHALPER, COLLIER
[et 1 signature illisible].

7

Les membres composant la société populaire de Rethel-sur-Aisne, département des Ardennes, écrivent à la Convention nationale que dans cette commune l'esprit public y est dans les meilleurs principes de la révolution ; que les citoyens de tout âge et de tous sexe s'assemblent tous les décadi dans le temple dédié à l'Être suprême, pour y entendre, par l'organe d'un comité d'instruction, le développement des grands principes de vertu et de morale que les législateurs ont mis à l'ordre du jour, et que c'est là aussi où les enfans récitent devant leurs pères et mères attendris l'immortelle Déclaration des droits de l'homme et la Constitution.

Ils annoncent que leur atelier de salpêtre est en activité, qu'il en a déjà fourni, et qu'ils espèrent que son produit sera double de celui que la loi a fixé.

Ils font part aussi qu'ils ont armé et équipé un cavalier jacobin qui est parti pour les frontières, et terminent par inviter la Convention à rester à son poste.

Mention honorable, insertion au bulletin (1).

(1) P.V., XLI, 112. Bⁱⁿ, 22 mess. (suppl^t).